

D 030326-16

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 3 mars 2026

Sur convocation en date du 25 février 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 3 mars 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
JOSSERAND Raphaël		

Étaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Bernard PERRET
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE
Jean-Louis BILLOUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**SAISINE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES – FRANCE DOMAINE : VALEUR VENALE DES PARCELLES
NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UN CHEMNIMENT DOUX A
CURTARINGE**

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au JO du 23 novembre 2010,

Dans le cadre du projet l'aménagement d'un acheminement doux à Curtaringe, la Commune doit se porter acquéreur des parties de parcelles concernées afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires.

Ainsi la Direction Départementale des Finances Publiques (France Domaines) pourrait être saisi pour estimer la valeur vénale des parcelles situées le long de la route de Crangeat depuis le pont de l'autoroute jusqu'à Marillat soit :

- AA 83, 84, 85, 163, 293, 294, 299, 16
- ZI 2, 3, 4, 5
- BX 1, 49, 50, 52, 56, 88

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- autoriser M. le Maire à saisir le service France Domaine de la DDFIP afin de connaître la valeur vénale des parcelles mentionnées ci-dessus.
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

